

Point 06 : Convention de partenariat entre Nantes Métropole et les maîtres d'ouvrage sociaux membres de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) des Pays de la Loire - Approbation

Intervention : Mireille PERNOT (Rezé)

Madame la présidente, chers collègues,

Cette convention avec les bailleurs renforce le partenariat avec notre métropole, gage de réussite de notre PLH et ainsi répondre aux attentes et aux besoins des ménages métropolitains. Ils sont en effet des acteurs majeurs de la cohésion sociale.

Cependant, je voudrais alerter notre assemblée sur plusieurs points qui peuvent remettre en cause cette ambition.

Le décret relatif au Fonds National des Aides à la Pierre est en préparation. Ce fond repose entièrement sur le financement des bailleurs. La participation des bailleurs, dans le cadre de la loi de finances pour 2016, représente ainsi 370 millions d'euros, contre un apport de l'Etat de 100 millions d'euros. **Ainsi, le financement des aides de la pierre revient à faire peser l'effort de construction sur la solidarité des locataires. De plus, cette situation oblige, nos bailleurs publics à vendre leur patrimoine, s'ils veulent continuer à construire et entretenir leurs patrimoines.** C'est d'ailleurs ce qui est précisé dans la convention, puisqu'il est indiqué que les bailleurs s'engagent à mobiliser leurs fonds propres qui proviennent pour une partie importante de la vente de logements sociaux (220 par an). On marche sur la tête quand on connaît les besoins et les efforts à faire pour respecter la loi SRU.

Comme l'écrit l'USH dans un courrier au Président : *« le Mouvement HLM, aux côtés de l'Etat et des collectivités locales met en œuvre la politique publique du logement. Il est l'un des grands investisseurs du pays. Les mesures prévues ...constituent un contre sens politique, économique et social. »*

L'autre alerte concerne le volet logement de la loi « égalité et citoyenneté » présenté en conseil des ministres mi avril. Si sur le plan de la communication le gouvernement est à la hauteur, on peut regretter là aussi que le volet du financement ait été une nouvelle fois oublié. Si le respect de la loi SRU a été fortement renforcé, les moyens eux ne suivent pas et cela peut handicaper jusqu'à la participation de nos bailleurs sociaux pour atteindre le seuil minimal des 25% de logements sociaux dans l'agglomération. Dans un contexte, rappelons-le, marqué par la réduction des dotations aux collectivités et d'aggravation de la crise du logement.

Sur la plan de la mixité, la loi « égalité et citoyenneté » nous propose une vision tout à fait contestable du logement social, en le rendant responsable de la ségrégation et du manque de mixité. Les solutions proposées se rapprochent plus de celle de Valérie Pécresse qui en Ile de France ne veut plus financer « le logement très social dans les communes qui comptent déjà plus de 30 % de HLM », pour ne pas, comme le dit le premier ministre « ajouter de la pauvreté à la pauvreté ». Avec cette lecture erronée de ce que doit être le logement social, le gouvernement risque de favoriser l'exclusion sociale. **Devons-nous préciser que la mixité dans les quartiers ne relève pas seulement d'une politique de peuplement et de loyers, mais d'enjeux plus large de politique de la ville, d'aménagement à long terme, de qualité de l'offre scolaire ?**

C'est pourquoi, les élus communistes estiment que les mesures de ce projet de loi n'auront que pour seul effet de pousser les classes moyennes vers le logement privé. Il nous faut renverser les idées qui dominent les débats sur le logement social. Non le terme « social » n'est pas synonyme de problèmes, de difficultés et de délinquances. Le logement social c'est du logement accessible à tous et pour tous à condition qu'il y en ait partout et en nombre. Car oui, 70% des foyers de l'agglomération sont éligibles pour ces logements.

Je vous remercie de votre attention,